

15 parvis René-Descartes
BP 7000, 69342 Lyon cedex 07
Tél. +33 (0)4 37 37 60 00
www.ens-lyon.fr

Relevé de délibérations

Le conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon, en sa séance du 16 juillet 2024 a approuvé les délibérations suivantes :

- Approbation du procès-verbal du 21 mai 2024
- Contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP)
- Cartographie des achats 2023 et plan d'actions 2024
- Lettre d'orientation budgétaire (LOB) 2025
- Désignations des élus du conseil d'administration pour siéger :
 - a. à la commission des finances
 - b. au conseil des études et de la vie étudiante
 - c. au conseil documentaire de la Bibliothèque Diderot de Lyon
 - d. aux conseils de disciplines étudiants et élèves
 - e. à la commission CVEC
 - f. au comité électoral consultatif
- Modification du règlement des études
- Statuts de l'Institut Français de l'Education
- Accords DORA et COARA Évaluation de la recherche et des chercheurs
- Bourses Palestine
- Calendrier des fermetures des services administratifs 2024-2025
- Grille tarifaire restauration
- Révision du prix des loyers des résidences étudiantes
- Rapport d'activité 2023
- Résidence Debourg :
 - a. Déclaration d'inutilité et désaffectation de la résidence et de la parcelle Etat
 - b. Dossier d'expertise modifié
- Point sur les conventions

Fait à Lyon, le 16 juillet 2024,

Le Président de l'ENS de Lyon

Emmanuel Trizac

Modalités de recours contre les délibérations : En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, les délibérations pourront faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS de Lyon et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon.
Date de transmission au contrôle de légalité : 17/07/2024
Date de publication sur le site internet : 17/07/2024



ENS DE LYON